

Valide du **30 septembre 2025**
au **30 septembre 2026**

Sur le procédé

Rupteurs Thermiques Schöck Rutherma en Isolation Thermique par l'Intérieur (ITI)

Titulaire(s) : **Société SCHÖCK Bauteile GmbH**
Internet : www.schoeck.fr

Groupe Spécialisé n° 3.1 - Planchers et accessoires de plancher

Famille de produit/Procédé : Rupteur de ponts thermiques structuraux en Isolation Thermique Intérieure

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation à l'Avis Technique n° 3.1/16-877_V2	Etienne PRAT	Roseline BERNARDIN-EZRAN

Avis du Groupe Spécialisé

Par décision du Groupe Spécialisé n° 3.1 - Planchers et accessoires de plancher de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, en date du 11 septembre 2025, la validité de l'Avis Technique **3.1/16-877_V2** est prolongée jusqu'au 30 septembre 2026.